



Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne d'Escrime

Le 3 juillet 2011 à SAINT-MALO

Procès verbal

Le 3 juillet 2011, les membres de l'association dénommée « LIGUE DE BRETAGNE D'ESCRIME », se sont réunis en assemblée générale à Saint-Malo, sur convocation de son Président Thierry LE PRISE et conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance.

- Total des voix : **157**
- Présents ou représentés : **135**

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Ordre du jour :

09h30 : Ouverture de la séance.

Accueil des personnalités, des représentants des clubs, mot du Président et vérification des pouvoirs.

09h45 : Assemblée Générale Extraordinaire.

Proposition de modification de l'article 13.6 des statuts.

10h00 : Assemblée Générale Ordinaire.

- 1 – Rapport moral du Président.
- 2 – Rapport financier et présentation du Budget Prévisionnel par la trésorière.
- 3 – Rapport d'activité des commissions.
- 4 – Rapport d'activité du coordinateur de l'ETR.
- 5 – Vote sur la tarification des licences.
- 6 – Présentation des Assises Fédérales.
- 7 – Election aux postes vacants du Comité Directeur.

12h30 : Cérémonie de félicitations des meilleurs athlètes de l'année puis repas.

A – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le président Thierry LE PRISE propose à l'assemblée de modifier l'article 13.6 des statuts de la Ligue. Le texte actuel est le suivant : « *Tout membre du CD qui a, sans excuse valable, manqué à 3 séances consécutives du CD, perd la qualité de membre du CD et doit être remplacé* ». Le président propose de supprimer le terme « *sans excuse valable* ».

Cette proposition de modification est soumise au vote à bulletin secret :

- Elle est approuvée par **122** voix sur **135** suffrages exprimés.

L'ordre du jour de l'assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est close.

Remarque : Le vote à bulletin secret dont le résultat est rapporté ci-dessus a été organisé à la fin de l'assemblée Générale Ordinaire, en même temps que le vote sur les rapports.

B – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Le Président Thierry LE PRISE rappelle les faits marquants de la saison :

- Organisation du Road Show Paris 2010.
- Résultats des équipes Bretonnes à la coupe des ligues.
- Création de 3 nouveaux clubs.
- Augmentation du nombre de licenciés.
- Changement de coordinateur de l'ETR.
- Accord de Pontivy et signature de la « charte de l'escrime bretonne ».
- Meilleure maîtrise des budgets (cadre des rémunérations sur les stages).
- Démarches entreprises pour doter la LBE un CTS.
- Résultats de Maître LARHER en escrime handisport.
- Entrée de 2 tireurs (sabreurs du club de Dinard) au pôle de Tarbes.
- Récompense acquise par le Cercle d'Escrime du Pays de Vannes.
- Performances des tireurs Bretons en Division 1.

Le Président présente ensuite les deux projets qui ont été élaborés dans le courant de la saison 2010/2011 pour application en 2011/2012 :

- Le projet d'aide au développement et à la création de clubs.
- Le projet pour le Haut Niveau Régional.

Le Président termine son rapport moral par un remerciement aux clubs qui ont organisé des championnats régionaux et des challenges sur la saison.

2 - RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS :

Chaque responsable de commission présente son rapport d'activité :

Commission Fleuret :

- Rapport présenté par Maître VIALLE.

Commission Sabre :

- Rapport présenté par Maître NAVAJO.

Commission Epée :

- Rapport présenté par Maître GUYOMARD.

Commission Escrime Ancienne :

- Rapport présenté par

Commission Vétérans :

- Rapport présenté par

Commission Régionale d'Arbitrage :

- Rapport de Maître TOMINE présenté par Maître LEMOINE.

Commission Formation

- Rapport de Maître BASCLE présenté par le Président LE PRISE.

Commission CLE

- Introduction par le Président LE PRISE.
- Rapport de Maître TOMINE présenté par Maître LE MOINE.
- Débat à propos du fonctionnement et de l'avenir du CLE.

3 – RAPPORT D'ACTIVITE DU COORDINATEUR DE L'E.T.R. :

- Rapport présenté par Maître GUYOMARD.

Remarque : ce rapport a été présenté à la suite du rapport d'activité de la commission Epée dont Maître GUYOMARD est également responsable.

4 - RAPPORTS FINANCIER ET PRESENTATION DU BUDGET :

- Rapport financier présenté par Annick ROUXEL, Trésorière de la Ligue (cf. pièce jointe).
- Présentation du budget prévisionnel par Annick ROUXEL (cf. pièce jointe).

5 – VOTE SUR LA TARIFICATION DES LICENCES :

- Présentation de la ventilation du montant versé par les clubs à la Ligue pour chaque licencié (part CDE, part LBE, part FFE) et information sur l'augmentation prévue de la part FFE pour 2011/2012 (+0,50 €).
- Proposition du Comité Directeur :
 - ne pas augmenter la part ligue en 2011/2012
 - augmenter la part ligue de 1 € en 2012/2013

Après débat, une autre proposition, plus progressive, est formulée par l'assemblée :

- augmenter la part ligue de 0,50 € en 2011/2012
- augmenter la part ligue de 0,50 € en 2012/2013

Cette seconde proposition est approuvée à l'unanimité.

6 – PRESENTATION DES ASSISES FEDERALES :

- Le Président LE PRISE expose le programme de ces assises et invite l'assemblée à y participer.

7 – ELECTIONS AUX POSTES VACANTS DU COMITE DIRECTEUR :

- En l'absence de candidature transmise dans les délais, ces élections n'ont pas lieu.

QUESTIONS DIVERSES :

Question à propos des résultats des tireurs Bretons aux compétitions UGSEL (oubliés dans la présentation des résultats des tireurs de la ligue).

- Le Président de la Ligue et le responsable de l'ETR reconnaissent qu'il s'agit d'un oubli et s'engagent à le réparer à l'avenir.

Question à propos des licences FFSU :

- une information au sujet de ces licences sera mise en ligne à la rentrée sur le site de la LBE.

Question à propos du recensement des « Cartes Escrime » :

- le Président Thierry LE PRISE a pris connaissance du dossier que lui a transmis Maître NICOLET (responsable de ce recensement jusqu'en janvier 2011).
- Eric VIALLE se charge d'effectuer le recensement des effectifs 2010-2011.

Question à propos des nouvelles formations de cadres fédéraux :

- Une information au sujet de ces formations (document réalisé par Maître BASCLE) sera mise en ligne à la rentrée sur le site de la LBE.

Question à propos des conditions dans lesquelles les jeunes arbitres sont appelés à effectuer leurs premiers pas dans les compétitions.

- Le Président du club d'Escrime de Auray, Paul-Henri TREGUER, déplore un manque de pédagogie et des comportements inappropriés de la part de certains cadres, comportements qui, selon lui, sont de nature à conduire les jeunes arbitres (ou candidats à l'arbitrage) à renoncer à l'exercice de leur fonction. Le propos du Président TREGUER est approuvé par l'assemblée qui l'applaudit.

VOTES D'APPROBATION DES DIFFERENTS RAPPORTS :

Les différents rapports sont soumis au vote :

- Le rapport moral du président est approuvé par **111** voix sur **134** suffrages exprimés.
- Le rapport financier est approuvé par **103** voix sur **134** suffrages exprimés.
- Le rapport d'activité est approuvé par **104** voix sur **134** suffrages exprimés.

Le Président LE PRISE remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

A Rennes, le 20 juillet 2011

**Le président.
Thierry LE PRISE**